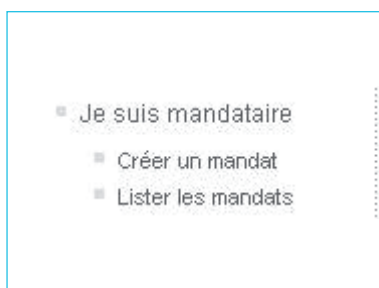


## PROCESSUS DE DEMANDE DE MANDAT HORS-LIGNE, ÉTAPE PAR ÉTAPE

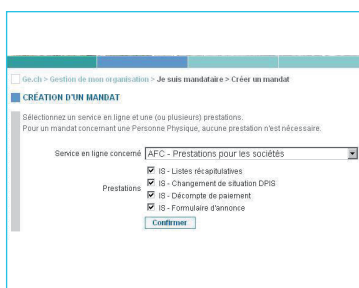
**Le processus de demande de mandat hors-ligne doit être appliqué par les mandataires (fiduciaires, cabinets comptables, ...) souhaitant recevoir la délégation de certaines prestations en ligne pour leurs clients qui ne sont pas inscrits (et ne souhaitent/peuvent pas s'inscrire), à l'administration en ligne.**

**Pour compléter cette demande, vous aurez besoin :** du numéro de référence du mandant et de la liste des prestations qu'il souhaite vous déléguer.



1.

Lancez votre navigateur, saisissez l'adresse : <http://ge.ch/ginapmanager/> et authentifiez-vous. Dans le menu «Je suis mandataire», cliquez sur le lien «Créer un mandat».



2.

Saisissez les données demandées: choisissez un service en ligne et sélectionnez-la ou les prestations devant être mandatées. Validez en cliquant sur le bouton «Confirmer».



3.

Le système vous affiche une page de confirmation de prise en compte de votre demande. La page indique quelle sera la prochaine étape.



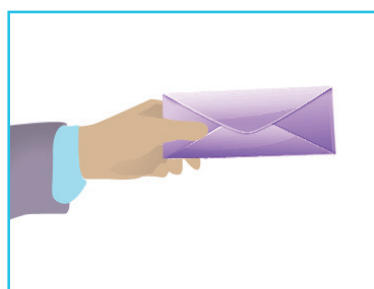
4.

Votre demande a été prise en compte et vous pouvez le constater dans la liste de demandes en attente.



5.

Le mandant reçoit le courrier postal intitulé « Demande de délégation à votre mandataire » contenant le « code d'activation du mandat » correspondant à la demande faite.



6.

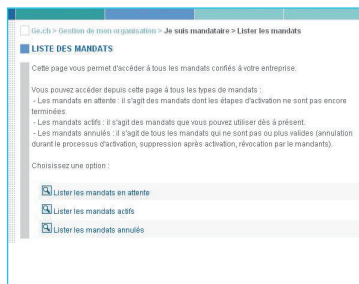
Le mandant communique le « code d'activation du mandat » à son mandataire.

## PROCESSUS DE DEMANDE DE MANDAT HORS-LIGNE, ÉTAPE PAR ÉTAPE



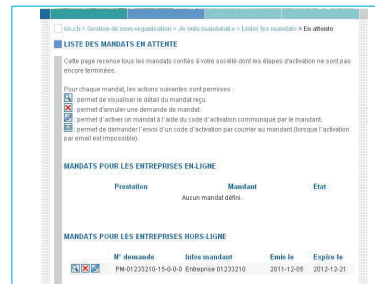
7.

Lancez votre navigateur, saisissez l'adresse : <https://ge.ch/ginapmanager/> et authentifiez-vous. Dans le menu «Je suis mandataire», cliquez sur le lien «Lister les mandats».



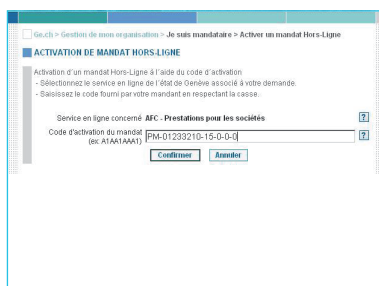
8.

Dans la page «Liste des mandats», cliquez sur «Lister les mandats en attente».



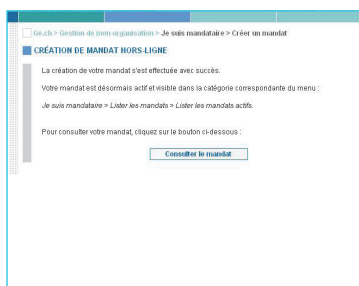
9.

Dans la liste des mandats en attente, cliquez sur l'icône de connexion (troisième icône) associé au mandat voulu.



10.

Dans la liste déroulante Service en ligne concerné, sélectionnez « AFC-Prestations pour les sociétés » et saisissez le « code d'activation du mandat » que vous a fourni votre mandant. Cliquez sur le bouton « Confirmer ».



11.

Vous obtenez :  
- une page confirmant le traitement de la demande du mandat Hors-Ligne  
- un e-mail détaillant la marche à suivre.



12.

Une fois le mandat actif, un courrier de confirmation de mise en place de mandat Hors-Ligne est envoyé au mandant.

**Un courrier « Récapitulatif des mandats des entreprises Hors-Ligne » sera envoyé annuellement au mandant.**



## L' ADMINISTRATION EN LIGNE (AeL) VOUS FACILITE LA VIE ET L'ACCÈS AUX PRESTATIONS DE L'ETAT.

L'Administration en ligne (AeL) construit des passerelles entre les entreprises et l'administration, en facilitant l'exécution des démarches administratives et en améliorant le fonctionnement interne de l'Etat.

- Disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- Suppression des déplacements et des temps d'attente
- Amélioration de l'accès aux services
- Gain de temps grâce à l'accélération des procédures
- Prise en charge globale des prestations qui nécessitent l'intervention de plusieurs services (répartition immédiate dans les différents services administratifs)
- Possibilité de suivi par le demandeur de l'état d'avancement des demandes

Il est indispensable de créer un compte AeL afin d'accéder à toutes les prestations de l'administration qui sont en ligne.

### COMMENT S'INSCRIRE ET CRÉER UN COMPTE AeL?

#### Configuration conseillée

- Pour windows 2000/XP/Vista/7 : version récente d'Internet Explorer ou de Firefox
- Pour Mac OS X : version récente de Safari
- Pour Linux: version récente de Firefox

Pour sécuriser votre ordinateur et contribuer à la sécurité d'internet installez un firewall, un anti-virus, ainsi qu'un antispyware.

### CENTRE D'ASSISTANCE AeL

LUN-VEN de 08H - 18H heures suisses (UTC+1)

**0840 235 235**

(prix d'un appel au tarif national)

**De l'étranger**

**+41 840 235 235**

(prix d'un appel au tarif international)

**ael-assistance@etat.ge.ch**

Pour toutes informations complémentaires : **www.ge.ch/ael**

